

Rapport d'information de la commission de la culture et de la communication du 1^{er} juin 2026

Rapporteur : Johan MARTENS

Présentation du Service de la culture et de la communication : enjeux et réorganisation

Introduite par **M. AGRAMUNT**, Conseiller administratif, la séance est destinée à expliquer les nouveautés au niveau de la culture depuis 2024 et les changements opérés avec l'arrivée de Concorde Espace Culture. Il veut aussi présenter aux nouveaux Conseillers municipaux la politique culturelle envisagée à Vernier.

Mme MAHRER, Cheffe du service culture et communication, poursuit l'explication : le service regroupe 3 pôles complémentaires, soit la culture, la communication institutionnelle et les 3 bibliothèques municipales. La mission de ces pôles est de mettre à disposition de la population des informations et des expériences qui permettent de comprendre la société dans laquelle elle vit et de favoriser le pouvoir d'agir et de se former une opinion. Le service a subi de grands changements depuis 2024, notamment avec l'arrivée de Concorde Espace Culture et la diminution des ressources souhaitée par le Conseil administratif.

A son arrivée en 2023-2024, l'équipe était très professionnelle et engagée mais son organisation et ses ressources ne correspondaient pas à un service à même de répondre aux exigences d'une ville de la taille de Vernier. Elle a ainsi décidé de rationaliser les postes conformément à la lettre de mission du service, tout en ajoutant des strates intermédiaires. Le service a été transformé en service organisé en fonction des besoins, des missions définies et des compétences de chacun. Auparavant, chacun-e faisait un petit peu de chaque mission, de chaque tâche et ce n'était pas clair. En définissant des rôles précis et des périmètres très détaillés, tout en tenant compte des compétences de chacun, un organigramme a été établi pôle par pôle. Les strates intermédiaires qui ont été ajoutées sont représentées par : une administratrice, une déléguée à la communication institutionnelle, une déléguée à la culture et une déléguée aux bibliothèques.

Pôle communication : Par exemple, toutes les personnes du service s'occupaient d'une partie de l'Actu Vernier, ce qui ne permettait pas l'efficacité. Ce pôle a été restructuré de manière cohérente. La Commune a ainsi une communication plus cohérente reposant sur des personnes de confiance qui peuvent trier les informations reçues.

Tous les intitulés de poste ont été remaniés :

- Le chargé de contenus numériques et multimédia sera chargé de développer la stratégie numérique ;
 - La chargée de promotion et communication est une graphiste qui est chargée de tous les projets de communication interne ;
 - La rédactrice en chef de l'Actu Vernier se charge de l'entièreté du journal.
- Toutefois, ce dernier pôle reste sous-doté par rapport à l'importance de la Commune.

Pôle bibliothèques :

Ces bibliothèques étaient peu rattachées au service et au bureau. Les liens entre le service et les bibliothèques n'étaient pas garantis ni systématisés, alors qu'elles participent activement à la vie de la Commune. Il était important de visibiliser et d'intégrer les bibliothèques au sein du service, de l'Administration et du public.

Il a fallu rendre les conditions de travail conformes aux recommandations de Biblio Suisse au niveau du nombre de documents par rapport au nombre d'habitants pour chaque bibliothèque. On constate qu'il manque un équivalent temps plein par bibliothèque. Ces nouveaux postes sont soumis aux arbitrages et au budget, la mise aux normes des bibliothèques se fera de manière progressive sur 3 à 4 ans. La bibliothèque de Vernier-Village va quant à elle accueillir son premier apprenti en 2026. In fine, le service espère avoir un apprenti dans chaque bibliothèque pour une année du CFC.

Pôle culture :

La délégation de la saison culturelle à Concorde Espace Culture représente un changement majeur pour le service. Toutefois, cette transformation n'est pas une réduction du service mais une réorganisation pour assurer une mission culturelle et des services publics forts, malgré un cadre budgétaire plus restreint. Ce pôle va prendre le temps pour développer une stratégie propre à Vernier. La délégation de la saison culturelle à Concorde Espace Culture ne diminue en rien la mission de service public qui voit disparaître une seule de ses prestations. Concorde Espace Culture est autonome artistiquement et la Ville de Vernier a délégué la diffusion de spectacles à cet

établissement qui va participer au rayonnement de la Commune. Le service va être une ressource et un soutien pour cet établissement car il a la connaissance du territoire. L'équipe culture est complète et composée de :

- Une déléguée en charge du développement des publics et partenariats ;
- Une chargée de développement de projets culturels ; une personne qui met en œuvre sur le terrain la programmation décidée ;
- Une chargée d'administration culturelle et bureau des artistes responsable des subventions monétaires et non-monétaires (résidence des artistes, mise à disposition des locaux), des liens avec tous les acteurs culturels du territoire et tous les artistes ; elle sera aussi chargée de développer des liens et de l'entraide avec les autres communes ;
- Un technicien à la salle du Lignon.
- Un poste de coordinateur de programme de médiation est en attente et est destiné à accompagner durant 3 ans le chantier de la Maison des familles des Avanchets par de la médiation artistique et culturelle.

Un commissaire (SOC) aimerait savoir comment le personnel du Service de la culture et de la communication vit ces changements.

Mme MAHRER avoue que ce changement n'a pas été simple pour le personnel et que la situation a été assez compliquée durant 2 ans. Elle se considère aussi comme un facteur de trouble puisqu'elle est arrivée assez récemment. À son arrivée, l'équipe était inquiète sur son avenir car elle était dans l'attente de savoir si le Service de la culture et de la communication allait disparaître ou s'il allait être transféré à Concorde Espace Culture. Il y a eu des départs et elle a dû accompagner certaines personnes afin qu'elles trouvent leur place dans cet organigramme. La période qui s'annonce est une phase d'expérimentation, ce qui n'est pas sécurisant pour certaines personnes.

Un commissaire (MCG) aimerait connaître la dotation actuelle en personnel pour le Service de la culture et de la communication par rapport à 2024. Il a le sentiment que le Service de la culture et de la communication devient une branche ou un département de Concorde Espace Culture.

Sans budget, Mme MAHRER n'a pas pu demander du personnel supplémentaire pour la réorganisation du service. Il n'y a pas eu de baisse au niveau des ressources humaines depuis 2024. Néanmoins, il y a une baisse de 270% côté culture. Même si les pôles communication et bibliothèques ont été renforcés, il manque toujours du personnel pour ces 2 pôles.

Elle ne partage pas le sentiment quant à la position du service par rapport à Concorde Espace Culture. L'idée est d'agir en complémentarité et en partenariat. Concorde Espace Culture est autonome et aura pour charge de diffuser des spectacles, comme cela se faisait à la Salle du Lignon. Cette diffusion de spectacles était une petite partie du travail effectué par le service. Le travail effectué par le service sur le territoire est poursuivi et va même être augmenté. L'idée est d'aller à la rencontre des habitants, de se mettre à leur service, ce que ne fera pas Concorde Espace Culture. Le service est totalement indépendant et ne recevra pas de directive de Concorde Espace Culture, de même que Concorde Espace Culture a une liberté artistique et de direction, mis à part les critères et indicateurs imposés par la Ville de Vernier pour le versement de la subvention. Des collaborations peuvent être envisagées pour certains projets et il s'agit d'un partenaire supplémentaire sur la Commune avec lequel de bons rapports sont établis.